L'Académie nationale de médecine prend acte de l'annonce faite par la ministre de la Santé, de son intention de procéder à une « expérimentation » des salles de consommation de drogue en France *«avant la fin de l'année»*, afin de « *permettre aux toxicomanes de consommer leurs propres produits dans de bonnes conditions d'hygiène et supervisés par du personnel de santé. ».*

L'Académie estime que la création de « Centres d'injection supervisés », au-delà de la seule réponse qu’elle est sensée apporter à un objectif de sécurité sanitaire , s'inscrit plus largement dans une perspective de santé publique .

Souhaitant exprimer sa position sur le sujet dans le débat public, l'Académie a créé un groupe de travail pluridisciplinaire chargé de procéder à une analyse de ses implications sanitaires, compassionnelles, économiques et réglementaires, mais aussi d'envisager les possibles conséquences sur la perception de ces pratiques par l'opinion publique.

L’Académie de médecine est convaincue qu’une telle analyse et les conclusions auxquelles elle aboutira devraient constituer un préalable à la mise en place de l’expérience annoncée.